

## **Convention collective de travail CFF 2005**

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication signale que les Chemins de fer fédéraux (CFF) et le Syndicat du personnel des transports (SEV), le Syndicat chrétien du personnel des services publics et du tertiaire de la Suisse (*transfair*), le Syndicat suisse des mécaniciens de locomotive et aspirants (VSLF) et l'Association des cadres du transport public (ACTP) ont conclu une nouvelle Convention collective de travail, valable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005. La Convention collective de travail du 29 juin 2000, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2001, est ainsi abrogée. Des exemplaires de la nouvelle Convention peuvent être retirés à l'adresse suivante:

CFF SA  
Service central du personnel  
Mittelstrasse 43  
3000 Berne 65

23 novembre 2004

Département fédéral de l'environnement,  
des transports, de l'énergie et de la communication